

Liste des pièces pour une demande

TITRE DE VOYAGE

pour réfugié majeur

- 2 photos d'identité** conformes aux normes (3,5/4,5cm de face tête nue et les yeux ouverts)
- Copie de la carte de résident en cours de validité**, comportant adresse du domicile actuel et l'état civil validé par l'OFPRA, accompagné le cas échéant, du récépissé de renouvellement ou de modification.
- Copie du justificatif de domicile** récent (- de 3 mois) et à votre nom (factures d'eau, d'électricité, quittance de loyer) ou une attestation d'hébergement et copie de la pièce d'identité de l'hébergeur
- Preuve que vous êtes sous protection de l'Ofpra** (exemple : décision d'admission au statut de réfugié, décision OFPRA/CDNA, certificat de naissance)
- Un timbre fiscal** d'un montant de 45 € pour réfugié (TVR) ou apatride (avec titre de 10 ans) ou 15 euros pour ressortissant placé sous protection subsidiaire (TIV) ou apatride (avec titre de séjour d'un an)
- Pour une demande de renouvellement : ancien titre de voyage (original et photocopie)
- Déclaration officielle en cas de perte ou de vol

Informations importantes à lire attentivement :

**** Afin d'éviter tout incident lors de votre retour dans l'espace Schengen, vous veillerez à voyager muni-e de votre titre de voyage et de votre titre de séjour. À défaut de la possession de ces documents, vous serez dans l'obligation de demander un visa retour consulaire.***

**** Si vous êtes titulaire d'un récépissé de 1^{er} demande, renouvellement ou duplicata, ou modification de titre de séjour, l'établissement du titre de voyage est impossible. Vous devez être en possession de votre titre de séjour définitif.***